



**ASSOCIATION POUR LA GESTION DU
RESTAURANT DE L'E. N. F. I. P.
9, Avenue Pierre Mendès-France
77186 - NOISIEL**

Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels
Exercice clos le 31 Août 2020

François QUENIAT

Expert Comptable diplômé par l'Etat
Membre de l'Ordre des Experts Comptables
et Comptables agréés de la Région Parisienne
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

119, avenue du Général Leclerc – 92340 BOURG LA REINE
E-mail : francois.quentiat@fidurex.com

 : 01 41 31 59 30
 : 01 41 31 59 35

**ASSOCIATION POUR LA GESTION DU
RESTAURANT ADMINISTRATIF DE
L'E.N.F.I.P.
9, Avenue Pierre Mendès-France
77186 - NOISIEL**

<p>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 août 2020</p>

Monsieur Le Président,
Aux Membres de l'association,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale en date du 31 janvier 2017, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION POUR LA GESTION DU RESTAURANT ADMINISTRATIF DE L'ECOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES - NOISIEL relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 janvier 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité de l'association.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel

permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A BOURG-LA-REINE, le 4 février 2021

Le Commissaire aux Comptes
F. QUENIAT



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2020 12			Exercice N-1 31/08/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	19 781	15 824	3 957	1 049	2 908	277.12
	Autres immobilisations corporelles	64 526	61 000	3 526	5 994	2 468	41.17
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total I	84 307	76 824	7 483	7 043	440	6.25	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	3 920		3 920	4 145	225	5.43
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	9 623		9 623	16 692	7 069	42.35
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés				994	994	100.00
	Autres créances	1 873		1 873	1 532	341	22.25
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	299 904		299 904	260 117	39 787	15.30	
Charges constatées d'avance (3)	2 166		2 166	2 195	29	1.31	
Total III	317 485		317 485	285 674	31 811	11.14	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	401 793	76 824	324 968	292 717	32 251	11.02	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2020 12	Exercice N-1 31/08/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	248 030	323 753	75 722	23.39
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	47 381	75 722	123 103	162.57
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecart de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	295 411	248 030	47 381	19.10	
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
Fonds dédiés sur autres ressources					
Total III					
DETTES (I)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 713	24 097	19 384	80.44
	Dettes fiscales et sociales	19 490	16 349	3 141	19.21
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	5 354	4 241	1 113	26.24	
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	29 557	44 687	15 130	33.86
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		324 968	292 717	32 251	11.02

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

29 557 44 687

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N-1	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2020 12	31/08/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	167 827	267 349	99 522	37.23
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée	426 631	337 925	88 706	26.25
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	528	823	295	35.89
Total I	594 986	606 097	11 111	1.83
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)	7 069	1 462	8 530	583.64
Achats de matières premières et autres approvisionnements	146 236	229 052	82 815	36.16
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	225	1 042	1 267	121.60
Autres achats et charges externes	208 666	245 092	36 425	14.86
Impôts, taxes et versements assimilés	139 363	153 841	14 479	9.41
Salaires et traitements	43 534	50 932	7 399	14.53
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 224	5 668	2 444	43.12
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	58	64	6	9.70
Total II	548 375	682 146	133 771	19.61
I - Résultat d'exploitation (I-II)	46 611	76 049	122 660	161.29
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2020 12	31/08/2019 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	912	398	514	129.20
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	912	398	514	129.20
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	912	398	514	129.20
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	47 523	75 651	123 174	162.82
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5		5	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	5		5	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	67	30	36	120.35
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	67	30	36	120.35
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	61	30	31	102.61
Impôts sur les bénéfices (IX)	81	41	40	97.56
Total des produits (I+III+V+VII)	595 904	606 495	10 591	1.75
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	548 523	682 217	133 695	19.60
Solde intermédiaire	47 381	75 722	123 103	162.57
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	47 381	75 722	123 103	162.57

**ASSOCIATION POUR LA GESTION DU
RESTAURANT ADMINISTRATIF DE
L'E.N.F.I.P.**

9, Avenue Pierre Mendès-France
77186 - NOISIEL

A N N E X E

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2020 dont le total est de 324.968,35 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dont le total est de 595.903,71 euros et dégagant un résultat bénéficiaire de 47.380,94 euros.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

L'exercice précédent, d'une durée de 12 mois, clos le 31 août 2019 avait dégagé un résultat déficitaire de 75.722,38 euros.

Les notes et tableaux présentés ci après font partie intégrante des comptes annuels.

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

ELEMENTS N°		INFORMATIONS	
		PRODUITES	NON PRODUITES N/A
1	<u>I- REGLES ET METHODES COMPTABLES</u>	✓	
	Méthodes d'évaluations	✓	
	Faits caractéristiques de l'exercice	✓	
	Calcul des amortissements et des provisions	✓	
	Changements de méthode	✓	
	Dérogations		NA
	Evènements significatifs postérieurs à la clôture	✓	
	Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	✓	
	<u>II- COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT</u>		
2	Etat de l'actif immobilisé.....	✓	
3	État des amortissements.....	✓	
4	Etat des provisions.....	✓	
5	Etat des échéances des créances et des dettes.....	✓	
	<i>Informations et commentaires sur :</i>		
6	• Eléments relevant de plusieurs postes du bilan.....		NA
7	• Réévaluation.....		NA
8	• Frais d'établissements.....		NA
9	• Frais de recherche appliquée et de développement.....		NA
10	• Fonds commercial.....		NA
11	• Intérêts immobilisés.....		NA
12	• Intérêts sur éléments de l'actif circulant.....		NA
13	• Produits à recevoir.....	✓	
14	• Charges à payer.....	✓	
15	• Charges constatées d'avance.....	✓	
16	• Charges à répartir sur plusieurs exercices.....		NA
	<u>III-ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</u>		
17	• Crédit-bail.....		NA
18	• Engagements financiers.....		NA
19	• Dettes garanties par des sûretés réelles.....		NA
20	• Valorisation des contributions en nature.....	✓	
	<u>IV-AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS</u>		
21	• Composition du capital social.....		NA
22	• Filiales et participations.....		NA

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

(Décret n° 83-1020 du 29/11/1983 – Art. 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

1) Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2020, ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014 :

- Art. 121-1 : Image fidèle,
- Art. 121-2 : Comparabilité et continuité de l'activité,
- Art. 121-3 : Régularité et sincérité,
- Art. 121-4 : Prudence,
- Art. 121-5 : Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

2) L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes et comptes annuels :

a) Immobilisations

La valeur des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Le lecteur se reportera au tableau ci-joint

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens, soit sur le mode linéaire, soit sur le mode dégressif et les principales données sont les suivantes :

. Immobilisations corporelles :

Agencements des constructions de 5 ans à 10 ans
Matériels de cuisine 5 ans à 10 ans
Matériels et mobiliers de bureau..... 5 ans à 10 ans

Le lecteur se reportera au tableau ci-joint

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

b) Stocks en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

c) Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Ces créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

d) Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale. La trésorerie placée à terme est de 275.043 euros sur le Livret Bleu du Crédit Mutuel.

e) Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

f) Produits et charges exceptionnels

Produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel en égard de leurs montants.

3) Valorisation des contributions en nature :

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens entre l'Etat et l'association, l'Etat met à la disposition de l'A. G. R. les moyens nécessaires au fonctionnement de ses services administratifs et à l'exercice de sa mission sociale. L'E.N.F.I.P. n'a pas revalorisé annuellement depuis 2010 ces aides indirectes :

Au titre de l'exercice clos le 31 août 2020, elles s'analysent comme suit :

Matériels et mobiliers de restaurant	86 716 €
Locaux du restaurant	104 435 €
Matériels et mobiliers de bureau	1 017 €
Fournitures de bureau	1 795 €
Total des aides indirectes	<u>193 963 €</u>

4) Faits caractéristiques de l'exercice :

Conformément aux dispositions du plan comptable général sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que la crise sanitaire COVID-19 a eu un impact significatif sur son activité, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

Le restaurant que gère l'association est en effet resté fermé du 17 mars au 3 juin 2020, les inspecteurs stagiaires ayant suivi leur formation en distanciel jusqu'à début mai et l'établissement n'ayant pas reçu le public des AAFiP comme les années précédentes.

Il convient cependant de noter que l'association a reçu une subvention d'exploitation correspondant à une activité normale.

5) Evènements significatifs postérieurs à la clôture :

A compter du 1er septembre 2020, le restaurant a accueilli une nouvelle promotion d'inspecteurs stagiaires dont la formation est assurée en hybride, soit 1 jour sur deux en établissement. Ce nouveau format de formation, lié au contexte sanitaire, a conduit le restaurant à avoir quotidiennement une activité réduite d'environ 50% par rapport à sa capacité d'accueil aux mois de septembre et octobre 2020. Le 2 novembre, le restaurant a de nouveau été fermé ses portes suite au nouveau confinement décidé par le gouvernement.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	16 117		3 665
Installations générales agencements aménagements divers	44 729		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 797		
TOTAL	80 643		3 665
TOTAL GENERAL	80 643		3 665

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			19 781	19 781
Installations générales agencements aménagements divers			44 729	44 729
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			19 797	19 797
TOTAL			84 307	84 307
TOTAL GENERAL			84 307	84 307

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	15 068	757		15 824
Installations générales agencements aménagements divers	40 197	1 828		42 024
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	18 336	640		18 976
TOTAL	73 600	3 224		76 824
TOTAL GENERAL	73 600	3 224		76 824

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	757				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 828				
Matériel de bureau informatique mobilier	640				
TOTAL	3 224				
TOTAL GENERAL	3 224				

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	526	526	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 310	1 310	
Divers état et autres collectivités publiques	37	37	
Charges constatées d'avance	2 166	2 166	
TOTAL	4 039	4 039	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 713	4 713		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 681	18 681		
Autres impôts taxes et assimilés	809	809		
Autres dettes	5 354	5 354		
TOTAL	29 557	29 557		